

Atelier n°2 - Transition numérique : quelles priorités pour les Départements ?

Valérie NOUVEL, Vice-Présidente du Département de la Manche, Vice-Présidente de la Commission Innovation et Numérique de l'ADF

Sophie PANTEL, Présidente du Département de la Lozère

Pierre LOUETTE, Président de la Fédération française des Télécoms

Sophie PANTEL

Cet atelier abordera deux thèmes principaux. Le premier concernera les enjeux de l'économie et de l'administration des données, notamment ceux de la protection des données personnelles au regard de l'obligation de conformité avec le règlement général européen sur la protection des données, au 25 mai 2018. Ce texte remplacera le règlement de 1995.

Le second thème traitera de l'aménagement numérique de nos territoires, au regard des annonces récentes du Gouvernement et de certaines stratégies d'opérateurs qui créent de l'inquiétude ou de la confusion.

Dominique BUSSEREAU et Isabelle FALQUE-PIERROTIN signent une convention de partenariat entre l'ADF et la CNIL.

Isabelle FALQUE-PIERROTIN, Présidente de la Commission Nationale Informatique et Libertés

Cette convention témoigne que les Départements ont pris la pleine mesure de la place de la donnée dans leurs politiques publiques et de l'urgence de la situation face à la préparation au *General Data Protection Regulation* (GDPR) pour mai 2018.

Actuellement, vous traitez de plus en plus de données, que ce soit pour votre gestion ou les politiques publiques classiques ou nouvelles. En revanche, je ne suis pas certaine que la question de la protection de la donnée soit au cœur de vos préoccupations. Cette problématique n'est pas spécifique aux Départements, elle est commune à la sphère publique. Par exemple, seule la moitié des Départements a désigné un Correspondant Informatique et Libertés.

Depuis les révélations Snowden, nos concitoyens attendent pourtant des garanties de sécurisation et de possibilité de maîtrise de leurs données. Le numérique porte une potentielle crise de confiance. Vous devez donc offrir des garanties nouvelles dans l'utilisation des données.

Un autre enjeu concerne la sécurité. Les collectivités territoriales sont toujours plus interconnectées avec de nombreux acteurs, publics ou privés, ce qui peut les rendre vulnérables. L'année qui vient de s'écouler a mis en lumière de nombreuses failles de sécurité.

Par ailleurs, nous pouvons être collectivement fiers du règlement européen. En effet, il va démontrer que l'Europe est capable d'innover, de permettre une utilisation variée des données, mais en restant campée sur ses principes humanistes. Il s'agit d'un message politique fort, dans un environnement où la guerre autour des données est considérable.

Ce règlement ne nécessite pas de loi de transposition. Il s'appliquera dès mai 2018, qu'on le veuille ou non, qu'on soit prêt ou non.

En outre, il ne change pas les principes généraux de la protection des données, mais la boîte à outils de la régulation. Nous n'allons plus demander de contrôles *a priori*, mais nous allons responsabiliser tous les acteurs qui traitent des données. Ainsi, vous serez comptables de la preuve que vous respectez les principes de protection. De même, les

sanctions seront renforcées, à hauteur de 20 millions d'euros pour les collectivités territoriales. L'objectif de cette mesure est de vous faire prendre conscience que cet enjeu est sérieux et suffisamment important pour qu'il devienne un enjeu stratégique du pilotage des collectivités territoriales.

Cette mise en conformité aura un coût. Vous devez le voir non pas comme une contrainte supplémentaire, mais comme un investissement dans une relation avec vos concitoyens pour une meilleure qualité des politiques publiques.

Vous trouverez tous les éléments d'explication de cette réforme sur le site internet de la CNIL. J'insiste sur un nouvel outil : le délégué à la protection des données. Il s'agira d'un personnage clé dans la gouvernance des données, le chef d'orchestre de leur protection. Il sera donc important que le positionnement du poste soit adapté aux responsabilités qui seront les siennes. Ainsi, le délégué devra être proche des métiers pour comprendre vos besoins en données, mais aussi suffisamment haut placé dans l'organigramme pour faire remonter des choix stratégiques.

La CNIL restera à votre service pour ce projet. Nous souhaitons vous faciliter la tâche. La réorganisation de la CNIL, opérée depuis quelques années, nous permet désormais d'aider les acteurs publics ou privés à trouver des solutions à travers les nouvelles obligations qui sont les vôtres et les nouveaux outils qui vous sont proposés. La signature du partenariat en est une bonne illustration.

Vous pourriez également mobiliser d'autres outils, qui sont confortés par le règlement, notamment les labels et les certificats. Ainsi, notre label sur la gouvernance des données a été adopté par plusieurs Départements. Il s'agit d'un bon exemple que la régulation doit toujours se simplifier, être proche du terrain et négociée avec les acteurs.

De la salle

Les données peuvent aujourd'hui être hébergées à l'étranger, dans des pays qui n'ont pas forcément les mêmes réglementations que les nôtres. Que met en place la CNIL pour vérifier les prestataires qui sont chargés de stocker ces données ?

Isabelle FALQUE-PIERROTIN

Le règlement européen retient le principe de responsabilité spécifique des sous-traitants. Ceux-ci vous aideront donc à exercer vos propres responsabilités et auront eux-mêmes des responsabilités particulières. La CNIL travaille sur cette question, qui se révèle extrêmement complexe en raison du nombre d'acteurs concernés. Nous allons prochainement publier des recommandations pour clarifier les obligations des uns et des autres. La difficulté du numérique réside dans le fait que chaque maillon de la chaîne doit connaître les éléments dont il est comptable, et que tout individu sache auprès de qui exercer ses droits.

Jean-Pierre QUIGNAUX, Conseiller ADF

Cette problématique de protection des données personnelles nous oblige à réfléchir au statut et au traitement de la donnée dans le fonctionnement des administrations, en matière de *big data*, d'*open data*, d'archivage électronique. Le délégué à la protection des données apparaît comme la première brique des services que nous devons probablement imaginer pour l'avenir. La question du service public de la donnée se profile, notamment car les GAFAM (*Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft*) avancent sur le terrain du domaine public.

D'ailleurs, un groupe de travail rassemblant 65 Départements organise des réunions tous les jeudis. La CNIL y interviendra afin de mettre en perspective ce service public départemental de la donnée.

Valérie NOUVEL

Lors de la Conférence nationale des Territoires, le Gouvernement a fait part de ses trois grands objectifs en matière de numérique. Nous avons surtout été interpellés par les échéances annoncées : du haut débit pour tous dès 2020, le très haut débit pour tous dès 2022, une couverture mobile de qualité généralisée d'ici 2020.

Dès le début des plans sur le développement du numérique, l'ADF avait interpellé les Gouvernements successifs sur la nécessité de déployer conjointement la fibre et le mobile. Nous avons finalement été entendus, mais nous avons perdu six ans et l'on nous annonce désormais un rattrapage rapide.

Pour garantir le haut débit pour tous en 2020, le Gouvernement a choisi de s'appuyer sur toutes les solutions disponibles : la fibre optique, les solutions satellitaires, les réseaux mobiles, de types box ou 4G, et les réseaux radio. Néanmoins, les Départements connaissent la difficulté de concilier un développement haut débit en s'appuyant sur des vecteurs aussi différents.

En outre, le Plan France Très Haut Débit sera accéléré en encadrant de manière contraignante les engagements des opérateurs privés sur les zones denses. Dans les zones rurales, le Gouvernement a annoncé un plein soutien financier aux réseaux d'initiative publique.

Enfin, la généralisation de la couverture mobile s'appuiera principalement sur les opérateurs privés, avec lesquels l'Arcep travaille déjà. Fin novembre ou début décembre, un plan en ce sens devrait nous être présenté.

Pierre LOUETTE

Nous devons protéger la *data*, la transporter et en donner l'accès à tous ceux qui voudraient l'utiliser, ou simplement téléphoner dans de bonnes conditions.

Ne vous méprenez pas, les opérateurs souhaitent déployer pour conquérir davantage de clients. Ainsi, depuis 2006, 70 milliards d'euros ont été investis par les opérateurs principaux dans les infrastructures, dont 9 milliards d'euros uniquement en 2016. Cette somme représente l'équivalent de 10 000 km d'autoroute ou de 180 Airbus A380. Il s'agit de la plus grande opération de déploiement d'infrastructures de notre pays actuellement.

Les attentes ont crû plus vite que les déploiements avançaient. Par rapport aux obligations de nos licences, établies voilà dix ans, nous avons six à sept ans d'avance, mais le monde a changé. Le numérique s'est généralisé beaucoup plus rapidement que nous l'avions imaginé. Il est donc devenu essentiel de se connecter, dans de bonnes conditions.

Au 1^{er} octobre 2017, 90 % de la population est couverte en 4G et 48 929 sites ont été activés en 4G. En revanche, dans la zone « peu dense », qui comprend 18 % de la population française, mais 63 % du territoire, la couverture n'est pas toujours au rendez-vous. Soit il est impossible d'y téléphoner, soit, dans les zones grises, les habitants ne bénéficient de la présence que d'un seul opérateur.

Par conséquent, nous avons pris des engagements supplémentaires, qui se sont multipliés sous la présidence précédente. Avec Emmanuel Macron, alors ministre de l'Économie, nous avons participé à plusieurs tables rondes pour expliquer les actions que nous pouvions entreprendre. Ainsi, une extension du programme « zones blanches » a été lancée, un guichet pour 1 300 sites a été créé, ainsi que la Plateforme France Mobile. Pourtant, nous avons constaté que ces démarches ne sont jamais assez rapides.

Notre Fédération a donc proposé une sorte de *New Deal* des télécoms, pour répondre aux objectifs fixés par le Président de la République. Le premier travail à mener est de mieux définir ce qu'est une « bonne couverture 4G ». Les opérateurs ne veulent plus se baser sur ces couvertures théoriques qui conduisaient certains à monter au clocher de l'église pour attraper un signal. La « bonne couverture 4G » sera ainsi en partie définie par l'Arcep, qui a

publié de nouvelles cartes de couverture en fonction des expériences. Il s'agit de savoir s'il est réellement possible de téléphoner en mobilité sans être coupé à maintes reprises.

En outre, nous devons améliorer la couverture *indoor*. Les opérateurs peuvent installer dans la maison de petits relais qui améliorent le signal.

De plus, nous avons demandé au Gouvernement et aux élus de simplifier les règles administratives. Nous avons par exemple constaté qu'obtenir une autorisation pour déployer un pylône prenait moins de six mois en Allemagne, contre deux ans en France. De même, on nous a demandé d'installer la fibre partout, mais tous les nouveaux logements construits n'étaient pas préfibrés. Nous avons obtenu la publication d'un décret pour rendre obligatoire le préfibrage des immeubles. Je pense que ce Gouvernement se révèle particulièrement attentif à ces problématiques.

Nous devons également achever les bases d'adresses, car elles ne sont pas complètes. De plus, il est nécessaire de former des apprentis au très haut débit fixe, car il s'agit d'un nouveau métier. La fibre est spécifique et ne requiert pas les mêmes techniques d'installation et de réparation que le cuivre.

Nous suggérons également de réorienter la fiscalité qui pèse sur les opérateurs vers les réseaux. Un opérateur s'est séparé d'un tiers de son effectif, un autre d'un quart. Le secteur rencontre donc des difficultés. Les revenus de la téléphonie mobile ont stagné pendant cinq ans. Nous ne nous trouvons donc pas dans une phase de grands développements, alors que l'effort d'investissement est devenu tel que la plupart des opérateurs investissent 18 % de leur chiffre d'affaires. Nous devons entretenir le cuivre, ce qui nous revient à 550 millions d'euros par an. Les opérateurs investissent également massivement dans les réseaux d'entreprises.

L'Etat nous a ainsi confié la réalisation d'un objectif de quasi-service public, érigé au rang de priorité absolue, alors que les opérateurs privés se trouvent dans une situation de concurrence extrêmement forte. Néanmoins, je suis persuadé que nous allons réussir et que nous allons résorber les situations intolérables qui existent encore.

Nathalie DIRAND, Directrice du Développement de Covage

Je représente Covage, un opérateur neutre et indépendant. Nous construisons et nous exploitons les infrastructures numériques, en particulier de fibre optique, pour les mettre à disposition des opérateurs du marché que sont Orange, SFR, Free, Bouygues Telecom et bien d'autres.

En tant qu'opérateur indépendant, nous portons le message que l'union fait la force. Les attentes des entreprises et des concitoyens sont grandes. Le besoin de numérique est vaste pour développer le pays, désenclaver la ruralité, permettre aux territoires de se développer. La fibre est donc devenue un élément essentiel.

Depuis dix ans, nous avons parié qu'une infrastructure financée par les collectivités locales devait être accessible à tous et non limitée à l'usage d'un seul opérateur. Covage investit ainsi 150 millions d'euros, soutenu par des fonds de pension de long terme. La rentabilité de la fibre optique n'est pas immédiate, puisqu'elle intervient dans les sept ans de la commercialisation du service.

La mobilité constitue un relai de croissance et d'opportunité. Les réseaux de fibre optique déployés dans les zones sans infrastructure de qualité sont un support pour apporter des solutions aux zones blanches. En tant qu'acteurs publics, dans les projets que vous menez, vous devez prévoir une réflexion sur l'acheminement de la fibre optique jusqu'aux points hauts pour faciliter la mise en œuvre de ces solutions.

Lionel RECORBET, Directeur des relations avec les collectivités locales de SFR

Je suis directeur des relations avec les collectivités locales pour le groupe SFR.

Nous constatons effectivement que si nous avons largement dépassé les objectifs de nos licences, l'attente des élus et des concitoyens va bien au-delà. Les usages ont changé et la transformation globale de la société vers le numérique entraîne une attente très forte des territoires à laquelle nous souscrivons.

L'ambition du groupe Altice en France est claire : investir fortement sur les infrastructures afin de diffuser l'ensemble des contenus, que nous ne voulons pas laisser aux GAFAM. Le marché est extrêmement compétitif sur le territoire puisque les quatre acteurs nationaux se battent en permanence pour conquérir des parts de marché.

Néanmoins, nous ne souhaitons pas investir à n'importe quel prix. Selon nous, investir sur les territoires signifie investir sur et pour nos réseaux. Ainsi, la mutualisation des réseaux sur la zone blanche doit se poursuivre. En revanche, sur les zones grises, il n'est pas question que les investissements qu'un opérateur engage pour gagner des parts de marché puissent servir aux autres. Conserver cette libre concurrence se révèle essentielle car il s'agit de la survie de nos parts de marché. Nous devons donc définir des règles claires. Les pouvoirs publics doivent aussi nous aider à investir.

Par ailleurs, Altice a lancé un programme d'investissements massifs pour fibrer 100 % du territoire d'ici 2025. Nous disposons des capacités techniques et humaines pour y parvenir. Nous avons engagé une levée de fonds de plusieurs centaines de millions d'euros pour sécuriser les investissements sur le territoire. Nous pensons qu'à deux acteurs, nous pouvons accélérer le processus et réussir le pari pour 2022 au lieu de 2025, sans fonds publics.

J'ajoute que nous ne nous opposons pas aux collectivités. Notre volonté est de travailler en partenariat avec elles, car nos enjeux se rejoignent. Nous, nous souhaitons déployer l'infrastructure pour économiser la rente que nous payons à Orange. Vous, vous souhaitez aménager le territoire. Nous vous proposons donc de déterminer comment y parvenir en vous faisant bénéficier d'un volume d'investissement privé qui n'a jamais été engagé depuis des dizaines d'années.

De la salle

Je suis heureux de constater que le diagnostic de la téléphonie mobile a évolué, car il a été fortement contesté par nos concitoyens. En revanche, les collectivités qui investissent ont elles-mêmes besoin de réaliser un diagnostic sur la couverture afin de pouvoir discuter à égalité avec les opérateurs.

Par ailleurs, sur les territoires ruraux, nos concitoyens ne comprennent pas qu'il n'y ait qu'un seul opérateur sur un pylône.

Enfin, je me demande si les investissements sur le réseau fixe ne nous fragilisent pas dans la mesure où ils sont coûteux et en décalent d'autres. Tous les Départements se posent cette question.

André ACCARY, Président du Département de Saône et Loire

J'ai entendu une intervention scandaleuse. Les opérateurs disent que nous devons travailler conjointement. Or, pour mettre en place une stratégie efficace, il serait bon d'éviter de la perturber. Ces jours-ci, toutes les collectivités ont reçu des propositions qui affirment que nous n'aurions pas dû engager les investissements que nous avons consentis. Cette démarche a énormément perturbé les élus, qui nous disent que nous ne devrions pas investir dans les territoires puisqu'un opérateur va le faire gratuitement. Certaines communautés de communes ne veulent plus participer au plan de financement.

De la salle

Dans la Marne, nous venons également de mettre en place un réseau d'initiative public regroupant sept Départements et la Région Grand Est, pour un marché de 1,3 milliard d'euros, 900 000 prises. Ce modèle public a été mis en œuvre par carence du privé et

désormais, le privé se positionne en concurrent du public. Pourquoi SFR n'a-t-elle pas répondu à l'appel d'offres en proposant 100 % de financement privé ? Maintenant, vous faites recours de ce modèle qui prévoyait que dans les zones avec des usagers, les opérateurs payaient à 100 % et que dans les zones rurales, 85 % des dépenses étaient payées par l'opérateur et 15 % par du financement public. Cette solution était pourtant acceptable et à hauteur de nos moyens. Vous essayez de vous rattraper, car vous avez manqué l'appel d'offres.

Hermeline MALHERBE, Présidente du Département des Pyrénées-Orientales

Je m'associe aux propos de mes collègues. Vous parlez de déploiement, d'avenir, mais dans le présent, plusieurs petites communes peuvent être coupées du monde pendant un mois, car elles n'ont ni téléphone filaire ni téléphone portable. Or, voilà trente ans, tout le monde avait le téléphone à partir du moment où un combiné était installé au domicile. Tout le monde doit avoir accès aux nouvelles technologies. Nos concitoyens ont besoin de délais clairs et précis.

Pierre LOUETTE

Au nom d'Orange, je suis d'accord avec vous, qu'un village isolé est intolérable. Le cuivre est souvent à la charge d'Orange. Sous Valéry Giscard d'Estaing, alors que France Telecom était une entreprise publique, le cuivre a été apporté dans chacune des fermes isolées. Depuis, la France a embrassé avec passion la concurrence. Chaque attribution de licence a été une occasion de recevoir un chèque régulier puisque la ressource publique n'est pas cessible et qu'elle est louée. Cette hyper concurrence a entraîné une stagnation des revenus de la profession depuis cinq ou six ans en raison de la baisse de 35 % des tarifs du mobile. Il s'agit des tarifs les plus bas d'Europe, qui sont eux-mêmes trois fois moins chers qu'aux Etats-Unis.

Chez Orange, nous avons rencontré beaucoup de difficultés notamment climatiques, au dernier trimestre. Elles ont altéré la qualité du cuivre et entraîné une augmentation de la durée des instances. Des équipes vont travailler les week-ends. Nous entretenons le réseau à hauteur de 550 millions d'euros par an. Nous allons tenter de réparer plus rapidement les 15 millions de poteaux et les millions de lignes de cuivre qui rouillent, sont cassées ou défoncées par un bulldozer.

En tant que président de la Fédération française des Télécoms, je précise que nous n'avons pas de position officielle sur le problème du déploiement privé en concurrence du déploiement public. En effet, Bouygues Telecom déploie très peu de fixe ; Iliad, qui réalise beaucoup de cofinancement, ne fait pas partie de nos membres ; Orange ne déploiera pas en concurrence avec les infrastructures publiques et SFR a annoncé qu'il pourrait le faire.

Orange continuera d'être cliente des réseaux publics créés en dehors d'elle.

Par ailleurs, il me semble que les mesures de qualité publiées sont réalisées par l'Arcep, non par les opérateurs. Le régulateur a d'ailleurs changé la mesure, car il estime qu'elle n'est pas à la hauteur de ce que nos concitoyens jugent comme une bonne couverture.

En outre, nous sommes convaincus qu'il existe des solutions de montée en débit. Iliad y adhère beaucoup également. Il peut s'agir d'une opportunité d'apporter un bon débit dans les nombreux endroits où la fibre ne sera pas installée rapidement. De plus, 80 % de l'investissement, souvent engagé avec les collectivités territoriales, sont réutilisables pour le FttH.

Valérie NOUVEL

L'ADF a fait remonter que la mesure n'était pas pertinente. Nous avons également présenté d'autres manières de mesurer, testées par certains Départements. Ainsi, si vous avez de nouveaux indicateurs, mentionnez-les-nous.

Jean-Paul DASTILLUNG, Vice-Président du Département de la Moselle

En ce qui concerne le fixe, la Moselle est un cas atypique dans la région Grand Est puisqu'elle a développé son propre réseau, avec une DSP gagnée par Orange et pour laquelle SFR n'a pas soumissionné. Nous avons choisi l'affermage, car nous pensons qu'il s'agit d'un investissement productif, avec des bénéfices revenant aux collectivités. Ainsi, après trente ans, avec 88 millions d'euros de retour d'investissement grâce à une redevance, le coût de prise en charge devrait s'élever à environ 60 euros. Je suis inquiet que ce modèle économique soit fragilisé par la concurrence.

En outre, le reste à charge du Département pour un pylône s'établit à 50 000 euros. Les opérateurs investissent, certes, mais nous, nous payons pour le pylône, la base, nous apportons la voirie, l'électricité et la fibre.

Claude RIBOULET, Président du Département de l'Allier

Je vous rappelle qu'il y a quinze ans, le téléphone était coupé quand nous étions connectés sur internet avec notre modem. L'ADSL a permis de bénéficier simultanément du téléphone et de l'internet. A l'époque, l'opérateur historique valorisait l'exploitation de sa mine de cuivre en nous disant que nous n'avions pas à investir dans la fibre optique puisque les logarithmes de compression de l'ADSL allaient devenir si performants qu'avec 512 Mo, nous pourrions envoyer des données sans difficulté. Nous avons également bataillé pour que l'article L1511-6 du CGCT autorise les collectivités à construire des infrastructures passives pour les mettre à disposition des opérateurs, à condition de constater la carence ferme de l'initiative privée. Nous avons perdu quinze ans.

Sur la fibre optique, êtes-vous prêts à partager des lambdas et non des brins de fibre ? Etes-vous prêts à installer des multiplexeurs pour partager de la couleur puisque la photonique le permet ?

Par ailleurs, en ce qui concerne la téléphonie, la Région Auvergne-Rhône-Alpes propose aux Départements un groupement d'achat pour les 800 sites retenus. Allons-nous relier ces pylônes en hertzien ou allons-nous les fibrer au pied ? La différence se chiffre à 3,5 millions d'euros pour l'Allier, pour une douzaine de pylônes. Si nous choisissons la rapidité, nous privilégierons la première solution. En revanche, si nous voulons structurer le territoire, nous avons plutôt intérêt à opter pour la seconde.

Si nous ne sommes pas capables de mutualiser les réseaux interstitiels, nous n'atteindrons pas les objectifs fixés.

Christine BOUQUIN, Présidente du Département du Doubs

Il nous avait été demandé de développer le tout FttH. Depuis 2013, dans le Doubs, nous avons réalisé 38 montées en débit. La première phase a été déposée et nous avons bénéficié du Fonds National pour la société Numérique (FSN). Le programme s'élève à 180 millions d'euros pour le Département. La deuxième phase a été déposée. Désormais, la collectivité doit-elle continuer à investir ? Les opérateurs vont-ils commercialiser les prises, ce que vous n'avez pas voulu faire à l'époque, car vous n'y croyiez pas ? Je veux bien que nous travaillions ensemble, mais selon quel calendrier ?

Yves AUVINET, Président du Département de la Vendée

Nous travaillons avec des structures qui ne se trouvent pas en zone AMII. Je crains une déstabilisation des territoires sur ces dossiers qui sont lourds.

Christine BOUQUIN

Aurons-nous des certitudes par rapport aux zones AMII (Appels à Manifestation d'Intentions d'Investissement), dont les collectivités ne font pas partie ? Correspondront-elles aux nouvelles configurations d'agglomération ? Cette problématique remet en cause

tous nos schémas d'ingénierie et de montée en FttH (*Fiber to the Home - fibre jusqu'à l'abonné*).

Pierre LOUETTE

Vos interventions montrent la totale diversité des situations. A partir de 2006-2007, la puissance publique et les opérateurs n'ont pas su mettre en œuvre un système juridique et géographique harmonieux. Ceux qui ont lancé les projets en premier peuvent craindre d'être pénalisés.

Le Gouvernement a une vision de programmation de la suite afin que chacun s'y retrouve. Par exemple, l'Agence du numérique envisage des programmes de financement d'opérations de montée en débit.

En outre, les opérateurs sont de plus en plus nombreux et prennent des engagements qui leur seront opposables en cas de retard.

Je pense qu'un deuxième plan devra être mis en œuvre pour prolonger le financement et continuer à développer les solutions au-delà de 2020 et 2022.

Valérie NOUVEL

Un document traitant des politiques départementales sur le numérique éducatif vous propose des pistes pour développer vos projets et instituer une nouvelle forme de gouvernance sur vos territoires, avec l'Etat et votre académie.

Atelier n°3 - Les énergies renouvelables dans les politiques départementales

Josette BOREL-LINCERTIN, Présidente du Département de la Guadeloupe

François DUROVRAY, Président du Département de l'Essonne, Président de la Commission Mobilité de l'ADF

Pierre RADANNE, Président de l'Association 4D

François DUROVRAY, Président du Département de l'Essonne

Il n'est pas nécessaire d'insister sur les enjeux de la transition énergétique et de l'utilisation des énergies renouvelables pour l'ensemble des collectivités et des acteurs à l'échelle mondiale. Les départements sont pleinement engagés dans ces politiques. Les échanges de cet atelier visent à partager les expériences existantes sur les territoires.

Je suis président du département de l'Essonne et de la commission mobilité au sein de l'ADF. Mon département est très engagé sur la question de la transition énergétique, compte tenu des acteurs privés implantés sur son territoire, et notamment le centre du Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) de Saclay. Plusieurs ouvertures sont prévues dans les prochains mois : l'Institut photovoltaïque, mais aussi l'Institut du Climat et de l'Environnement (ICE). Ce dernier rassemblera les plus grands chercheurs internationaux sur le changement climatique au XXI^{ème}. Nous hébergeons également des grandes entreprises, comme EDF et son centre de recherche à Saclay. Ces sociétés créent une émulation et incitent les institutions locales à conduire des politiques dans le domaine de la transition énergétique.